

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la demande de madame Carole Deschênes, il est convenu d'ajouter le sujet suivant au point 9. Avis de motion :

9.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2012

Rés. 2011-309

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Denise Arsenault d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2011, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2011-310

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 31 octobre 2011, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 7 novembre 2011

4.1.1 Greffière audiencière à la cour municipale

Rés. 2011-311

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-29, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de nommer madame Isabelle Veilleux, technicienne juridique junior, pour agir à titre de greffière audiencière à la cour municipale de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Demande d'exemption de taxes – Centre-émersion (Manicouagan) inc. – Révision périodique

Rés. 2011-312

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-30, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de statuer à l'effet que la Municipalité confirme à la Commission municipale du Québec que le Centre-émersion (Manicouagan) inc. respecte toujours les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale, et, en ce sens, qu'elle n'entend pas leur demander de se pencher à nouveau sur leur demande de révision périodique, puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé depuis la dernière décision de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Programme AccèsLogis – Cité des bâtisseurs

Attendu que partout au Québec, des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité ont des besoins de logements accessibles;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Rés. 2011-313

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de demander au gouvernement du Québec :

- De maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- De maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

- De poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et, en ce sens, d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2011

Rés. 2011-314 Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-40, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 19 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Nominations au comité de transport adapté

Rés. 2011-315 Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-41, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de nommer monsieur Claude Ruest, à titre de répondant de la Municipalité, et madame Nicole Levesque, à titre de substitut, et ce, pour siéger sur le comité de transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2011-316 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-29, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'approvisionnement en carburant

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour l'achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumission;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Attendu que les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

Attendu que la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Rés. 2011-317

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche :

Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac nécessaires aux activités de notre Municipalité;

Qu'un contrat de deux ans plus une année en option soit octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

Que la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité s'engage à payer trimestriellement à l'UMQ un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Majoration du prix de location des terrains de maisons mobiles

Rés. 2011-318

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2011-22, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter une modification à la tarification relative à la location des terrains de maisons mobiles, laquelle est applicable à compter du 1er janvier 2012 et prévoit un prix de location mensuel de 58,10 \$ pour les parcs de maisons mobiles, de 63,10 \$ pour ceux qui ont une extension de cour et de 210 \$ pour le dépanneur Fafard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Émission d'obligations en faveur du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau est en déficit de capitalisation au 31 décembre 2006;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau entend émettre des obligations pour la présente année;

Rés. 2011-319

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée monsieur le conseiller Alain Larouche :

Que la Ville de Baie-Comeau émette, par la présente, des obligations non négociables de 590 400 \$ en faveur du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau, portant intérêt au taux de 6,25 % l'an, d'une période de 10 ans et devenant à échéance le 21 novembre 2020.

Que les obligations soient datées du 21 novembre 2011;

Que les obligations soient immatriculées au nom du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau;

Que les intérêts soient payables, annuellement, le 1er juillet de chaque année à compter du 21 novembre 2011 et le capital, le 21 novembre 2020;

Que conformément à la Loi 54, si ledit régime de retraite obtient un gain actuariel ou un excédent lors d'une prochaine évaluation, ce gain soit prioritairement utilisé pour réduire la valeur de l'obligation émise en vertu des présentes;

Que la directrice des finances et trésorière soit autorisée à émettre les obligations au nom du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau pour chacune des cotisations annuelles requises à l'amortissement du déficit de capitalisation calculé au 31 décembre 2006;

Que la mairesse, madame Christine Brisson, ainsi que la greffière par intérim, M^e Lorna Pineault, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les obligations couvertes par la présente section.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Listes de comptes 2011-39, 2011-40 et 2011-41

Rés. 2011-320 Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2011-39, 2011-40 et 2011-41, datées respectivement des 17, 25 et 28 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-321 Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 7 novembre 2011.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Nomination suite au concours 11-08 – Inspectrice adjointe en bâtiment – Service de sécurité publique, permis et certificats

Rés. 2011-322 Pour faire suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-25, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de procéder à la nomination de madame Andréanne Lévesque-Bastien au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment au Service de sécurité publique, permis et certificats, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s'avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Nomination de monsieur Jocelyn Labrie au grade de lieutenant pompier

Rés. 2011-323 Pour faire suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-26, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de procéder à la nomination de monsieur Jocelyn Labrie au grade de lieutenant selon la

convention collective en vigueur du Syndicat des pompières et pompiers de Baie-Comeau, et, suite à la période de probation, d'afficher un poste de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Nomination suite au concours 11-09 – Contremaître au traitement des eaux – Service des travaux publics et services techniques

Rés. 2011-324

Pour faire suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-27, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche de procéder à la nomination de madame Christine Reis au poste de contremaître traitement des eaux au Service des travaux publics et services techniques, et ce, selon les conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 14 novembre 2011

4.2.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou inc.

Rés. 2011-325

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro DSP2011-09, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger de procéder au renouvellement du protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière par intérim à signer ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Demande de partenariat pour le projet « Préparation de plans d'urgence maritime pour les communautés riveraines de la rive nord de l'estuaire maritime »

Rés. 2011-326

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro DSP2011-10, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger que la Ville de Baie-Comeau contribue au projet déposé par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire concernant la préparation de plans d'urgence maritime, et ce, par une contribution en biens et services de 800 \$. De plus, lesdits plans seront intégrés au plan de mesures d'urgence de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Renouvellement de l'entente de tarification pour les services bancaires

Rés. 2011-327

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2011-25, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger de procéder au renouvellement de l'entente de tarification pour les services bancaires pour une période d'un an, et ce, selon l'offre de service de la Banque Nationale du Canada datée du 26 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Protocole d'entente - Corporation de gestion de la salle de spectacle

Rés. 2011-328 Pour faire suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2011-18, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'autoriser la mairesse et la greffière par intérim à signer un protocole d'entente de trois ans avec la Corporation de gestion de la salle de spectacle, et ce, pour les années 2011, 2012 et 2013. Il est également résolu de verser une aide financière de 1 325 000 \$ pour la durée de l'entente visant la gestion du complexe culturel appelé « Centre des arts de Baie-Comeau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Demande d'aide financière – Académie de danse de Baie-Comeau et École de musique Côte-Nord

Rés. 2011-329 Pour faire suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2011-22, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger que la Municipalité verse une aide financière de 6 000 \$ par année pour les trois prochaines années, soit pour 2011, 2012 et 2013, à l'Académie de danse de Baie-Comeau de même qu'à l'École de musique Côte-Nord, et ce, afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces deux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Demande d'aide financière – Campagne 2011 de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

Rés. 2011-330 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-34, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger que la Municipalité verse une contribution financière égale au montant des sommes versées par les employés municipaux dans le cadre de la campagne de financement 2011 de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2011-331 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-35, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois d'octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Liste de comptes 2011-42

Rés. 2011-332 Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2011-42 datée du 4 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-333

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 14 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 21 novembre 2011

4.3.1 Zones de villégiature – Modification de la résolution 93-547

Rés. 2011-334

Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2011-12, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de modifier la résolution 93-547 afin d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins no 1, no 2 et no 3), Denise, Potvin et St-Pancrace une subvention annuelle représentant 15 % des taxes perçues pour chaque secteur pour l'exercice 2012, et ce, afin de voir à l'entretien des chemins d'accès.

Quant à l'Association de villégiature des lacs Fer à Cheval, St-Joseph et Cinq Cents inc. et au Club Couillard, le pourcentage des taxes perçues et versées à titre de subvention demeure inchangé, soit 10 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Appel d'offres 2011-20 - Entretien ménager – Centre de ski du Mont Ti-Basse

Rés. 2011-335

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-31, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accorder le contrat d'entretien ménager du centre de ski du Mont Ti-Basse découlant de l'appel d'offres 2011-20 à Conciergerie GD pour la somme de 112 660 \$ taxes incluses, et ce, pour les deux prochaines années, le tout débutant le 1er novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Programme Rénovation Québec – Phase VIII

Rés. 2011-336

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-42, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité signifie à la Société d'habitation du Québec qu'elle n'entend pas participer pour 2011-2012 à la phase VIII du programme Rénovation Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Programme Rénovation Québec – Phase IX

Rés. 2011-337

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-43, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité signifie à la Société d'habitation du Québec son intérêt à participer à la neuvième phase du Programme Rénovation Québec pour un montant de 250 000 \$, somme correspondant à la contribution versée par la SHQ, totalisant ainsi un engagement de crédits maximum de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Cession de rang hypothécaire par Ville de Baie-Comeau à Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce – Lot 4 459 056 – Cadastre du Québec

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a vendu à Château Manic S.E.C., aux termes d'un acte reçu devant M^e André Poirier, notaire, le 26 février 2010, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 965 408, le lot 4 459 056 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Saguenay;

Considérant qu'aux termes dudit acte, une hypothèque est créée en faveur de la Ville de Baie-Comeau pour garantir le solde de prix de vente, laquelle est publiée sous le numéro 16 965 408;

Considérant qu'au paragraphe « Cession de rang » contenu audit acte de vente, la Ville s'est engagée à céder rang en faveur du créancier qui financera la construction de la résidence, et ce, à demande;

Considérant que Château Manic S.E.C. a hypothéqué en faveur de Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce le lot 4 459 056 du cadastre du Québec aux termes des actes suivants :

- Hypothèque au montant de 5 091 300 \$ par Château Manic S.E.C. publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Saguenay le 21 octobre 2011 sous le numéro 18 570 304;
- Hypothèque au montant de 840 000 \$ par Château Manic S.E.C. publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Saguenay le 21 octobre 2011 sous le numéro 18 570 859;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance des actes publiés au registre foncier de Saguenay sous les numéros 18 570 304 et 18 570 859;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du projet d'acte de cession de rang d'hypothèque et de tout autre droit, et ce, pour la somme de 5 931 300 \$ plus tous intérêts, frais et accessoires soumis par M^e André Poirier, notaire;

Rés. 2011-338

En conséquence, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accorder expressément à Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce cession de rang d'hypothèque et de tout autre droit, tant dans l'ordre de colocation du prix de l'immeuble ou de l'indemnité de l'assurance incendie qu'à l'égard de l'exercice du droit de devenir propriétaire dudit immeuble en vertu d'une clause résolutoire, tout comme si les droits résultant des actes d'hypothèque publiés au Bureau de la publicité de la circonscription foncière de Saguenay sous les numéros 18 570 304 et 18 570 859 avaient été inscrits avant ceux du cédant et publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 965 408. Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'acte de cession de rang d'hypothèque tel que soumis par M^e André Poirier, notaire, et de lui transmettre copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des travaux publics

Rés. 2011-339

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2011-25, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de

10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics pour les mois d'août, septembre et octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Appel d'offres 2011-22 – Entretien du site des neiges usées – Secteur-Est

Rés. 2011-340

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2011-26, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accorder le contrat d'entretien du site des neiges usées du Secteur-Est aux Carrières Bob-Son inc. au montant de 126 000 \$ taxes incluses, et ce, pour la période de décembre 2011 à avril 2014 à raison de cinq mois par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Liste de comptes 2011-43

Rés. 2011-341

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2011-43 datée du 14 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-342

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 21 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Politique de développement durable

Rés. 2011-343

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'adopter la Politique de développement durable de la collectivité de Baie-Comeau, laquelle a pour thème « Un citoyen, sa santé et sa qualité de vie au cœur de toutes les préoccupations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Avance de fonds – Jardin des glaciers

Rés. 2011-344

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de verser au Jardin des glaciers (Corporation plein air Manicouagan) une avance de fonds jusqu'à concurrence de 350 000 \$, et ce, pour l'année financière 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Pétition

Une pétition de 502 signataires, présentée par madame Marie-Noëlle Morin, vétérinaire, est déposée au conseil. Cette pétition vise l'adoption récente du Règlement 2011-803 concernant les animaux et demande que des amendements soient apportés audit règlement avec consultation des experts en la matière (médecins vétérinaires, éducateurs canins et autres personnes connexes).

Conformément au Règlement sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition est référée pour étude lors d'un prochain comité général du conseil municipal.

5.2 Dérogations mineures

5.2.1 4, avenue De Vaudreuil (remise 9 X 7 pieds)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 4, avenue De Vaudreuil.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 4, avenue De Vaudreuil;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-345

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée en cour latérale de la résidence située au 4, avenue De Vaudreuil. Ainsi, ladite remise possède une marge de recul latérale de 0,41 mètre et une distance de 1,04 mètre du bâtiment principal et de 0,66 mètre du bâtiment accessoire, et ce, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul minimale de 0,90 mètre et une distance minimale de 2 mètres d'un bâtiment principal ou d'un autre bâtiment accessoire pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 4, avenue De Vaudreuil (remise 7 X 6 pieds)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 4, avenue De Vaudreuil.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 4, avenue De Vaudreuil;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-346

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée en cour arrière de la résidence située au 4, avenue De Vaudreuil. Ainsi, ladite remise possède une distance de 0,66 mètre du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, et ce, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation municipale prévoit une distance minimale de 2 mètres d'un bâtiment principal ou d'un autre bâtiment accessoire pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.3 4, avenue De Vaudreuil (patio)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 4, avenue De Vaudreuil.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 4, avenue De Vaudreuil;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-347

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du patio situé en cour arrière de la résidence sise au 4, avenue De Vaudreuil. Ainsi, ledit patio possède une marge de recul latérale de 1,36 mètre alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul minimale de 2 mètres pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.4 1067, boulevard René-Bélanger

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1067, boulevard René-Bélanger.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 1067, boulevard René-Bélanger;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-348

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée en cour arrière de la résidence située au 1067, boulevard René-Bélanger. Ainsi, ladite remise possède une marge de recul latérale variant de 0,6 à 0,5 mètre, alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul minimale de 0,90 mètre pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.5 24, avenue Carleton

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 24, avenue Carleton.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 24, avenue Carleton;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-349

En conséquence, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un stationnement de forme irrégulière ayant un accès à la rue de 8 mètres de largeur, longeant la façade du bâtiment principal sis au 24, avenue Carleton. Ainsi, ledit stationnement aura un empiètement en façade sur toute la longueur du bâtiment. De ce fait, une voie carrossable en pente douce sera créée afin d'accéder à un plateau d'une largeur variant de 9 à 5,2 mètres au niveau du rez-de-chaussée qui servira de zone de stationnement, alors que la réglementation municipale prévoit un maximum d'empiètement en façade de 2 mètres pour une largeur maximale du stationnement de 8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DE LA MAIRESSE 2011 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Rés. 2011-350

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter le dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité précédant la présentation des prévisions budgétaires et les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations 2012. De plus, il est également résolu que ce rapport soit publié dans les hebdomadaires Plein Jour de Baie-Comeau et Le Manic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Nomination d'une mairesse suppléante

Rés. 2011-351

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de nommer madame la conseillère Léa Thibault pour agir à titre de mairesse suppléante, et ce, pour la période commençant ce jour jusqu'à la séance publique du conseil du mois de mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8.1 Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 octobre 2011;

Rés. 2011-352

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'adopter le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Règlement 2011-808 abrogeant le Règlement 2011-802 concernant la réfection de l'avenue du Père-Arnaud et autres travaux en matière de voirie municipale – Emprunt de 7 551 000 \$

Considérant que le conseil municipal devait procéder à la réfection de l'avenue du Père-Arnaud de même qu'à d'autres travaux en matière de voirie municipale;

Considérant que le coût de ces travaux s'élevait à un montant de 7 551 000 \$ incluant les taxes, imprévus et frais de financement suivant les

estimations préparées par les Services publics, infrastructures et planification de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité est à revoir la planification des chantiers à venir, et ce, de façon à prioriser la concrétisation de projets de développement actuellement en cours de discussion;

Considérant que la Municipalité a évalué que si elle entreprenait les travaux prévus audit règlement dès à présent, ceux-ci ne pourraient être réalisés et finalisés avant la saison froide, de là l'importance de reporter ce chantier à une date ultérieure;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement le 6 octobre 2011 mais que ce dernier n'a pas été promulgué;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance publique du conseil municipal tenue le 31 octobre 2011;

Rés. 2011-353

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter le Règlement 2011-802 concernant la réfection de l'avenue du Père-Arnaud et autres travaux en matière de voirie municipale, décrétant un emprunt de 7 551 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AVIS DE MOTION

9.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2012

Madame la conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2012. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 21 novembre 2011.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Denise Arsenault adresse une motion de félicitations aux représentants du comité de développement durable et, en ce sens, souligne l'excellent travail effectué concernant l'élaboration de la politique de développement durable.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2011-354

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche que la présente séance soit et est levée, il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**